

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFF. ADJ. ET JURIDIQUES
DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

D E C R E T N° 75/235/ETR/SG/DAAJ/DAGPM
du 10.5.1975 portant nomination de Monsieur SONDE Léon en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bucarest (Roumanie)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur SONDE Léon, Professeur de CEG en service à Brazzaville est nommé Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bucarest (République Socialiste de Roumanie)

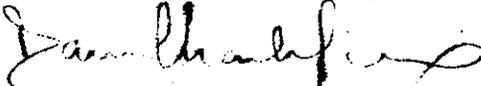
.../...

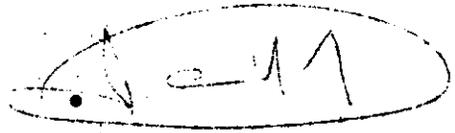
Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Bucarest, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 MAI 1975

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

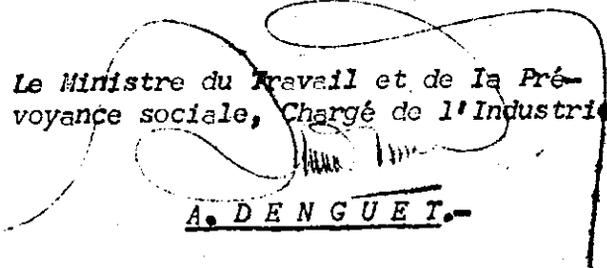
Le Ministre des Affaires Etrangères


David - Charles GANAO.-

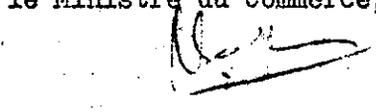


H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Pré-
voyance sociale, Chargé de l'Industrie


A. DENGUET.-

Pour Le Ministre des Finances
le Ministre du Commerce,


A. POATY.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
PRESIDENCE.....1
RELATIONS EXT...?1
CAB/PM..... 1
SGCM/DC..... 2
DGT..... 2
DF 2
CF 1
AMDACODRAZZA BUCAREST 2
INTERESSE 1
AFF.ETR..... 4
DOSSIER 3